Montpellier, le 18 mars 2015

À Monsieur le Secrétaire Général
Rectorat de l'Académie de Montpellier

Objet : Demande d'audience
Finalisation de la circulaire « mouvement 2015 des Professeurs de écoles et Instituteurs de l'Hérault »

Monsieur Le Secrétaire Général,

Le SE-Unsa 34 a appris hier, fortuitement, que de nouvelles discussions entre les services de l'académie de Montpellier, risquaient d'amener à l'abandon des points de stabilité pour les enseignants de l'Hérault dans le cadre de leur mouvement.
Outre le fait qu'il semble que cette décision soit prise dans un souci d' « uniformisation » entre les départements de l'académie (position non majoritaire), contredisant ainsi les termes que vous avez utilisés (harmonisation) lors de notre rencontre du 24/02/2015, une telle décision remet en cause le dialogue que nous avons eu lors du groupe de travail départemental du 22/01/2015.

Je sollicite donc en urgence une rencontre pour clarifier cet aspect de la circulaire, tant sur la forme que sur le fond.

Le SE-Unsa 34 n'est pas opposé par principe à une harmonisation académique du mouvement 1er degré, si, comme vous l'aviez indiqué, les particularités départementales y trouvent leur place.
Il en sera tout à fait autrement si des éléments départementaux qui ne nuisent en rien à l'équilibre académique devaient être remis en cause.

Vous remerciant par avance pour votre réponse que je souhaite positive, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mon profond attachement au service public d'éducation.

Le secrétaire départemental du SE-Unsa 34
Signature Jean-Luc Vaïsse

Copie à
- Mme La Secrétaire Générale DSDEN 34,
- Mme la Chef du personnel SCPE 1er degré 34